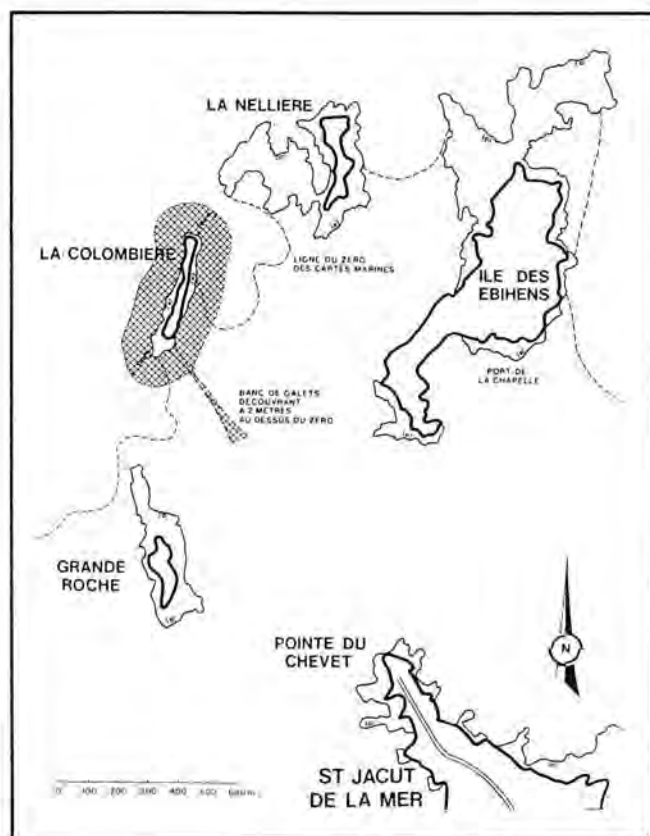


La réserve de l'année : l'île de la Colombière

Une carrière dans la mer

La petite île de la Colombière, qui fait partie de l'archipel des Hébihens, se situe face à Saint-Jacut-de-la-Mer, dans les Côtes-du-Nord, à l'entrée de la baie de l'Arguenon. Sa superficie très restreinte (1200 mètres carrés) n'a pas empêché son utilisation comme carrière de granite pendant plus de deux siècles, jusqu'en 1909. Après une alternance de périodes d'occupation humaine et d'abandon, l'île fut finalement

colonisée par les sternes en 1967. Après quelques années d'essor, la colonie atteint un maximum en 1972 : cette année-là, 441 couples de sternes pierregarins et caugeks se reproduisent. L'année suivante marque le début d'un processus de déclin, lié à l'implantation du goéland argenté et au développement de la pression touristique qui aboutit à la disparition quasi-totale des sternes à partir de 1977. Il fallait réagir et les militants de la SEPNEB entreprirent donc de créer une réserve pour permettre la réoccupation de la Colombière par l'une des plus belles colonies bretonnes de sternes.



*Carte de situation
île de la Colombière*

*L'île de la Colombière et
l'aire de protection de
biotope (en hachuré).*



F. Gully

Une petite île pour la nidification, en Bretagne, d'une des plus belles colonies de sternes.

Patience et longueur de temps...

L'histoire de cette réserve montre que la patience et la persévérance, vertus cardinales du protecteur de la nature, peuvent donner des résultats. C'est une demande de permis de construire, déposée en 1976 par un particulier, qui enclencha le mécanisme de protection. Cette demande ayant été rejetée, l'administration engagea une procédure d'expropriation dans le but de faire de l'île une propriété départementale ; le site avait d'ailleurs été inscrit en périmètre sensible dès 1972. La déclaration d'utilité publique intervint en 1979, l'ordonnance d'expropriation en 1982, et enfin l'acquisition en 1984. L'île de la Colombière entra ainsi dans le domaine public du département des Côtes-du-Nord, et la protection effective des colonies de sternes par la SEPNB s'en trouvait facilitée. De son côté notre association avait pris contact en 1976 avec le propriétaire de l'île dans la perspective d'une convention de gestion. Cette démarche fut compromise par les péripéties administratives qui suivirent, mais l'espoir demeurait puisque l'issue de celles-ci devait être l'acquisition par le département. La Direction départementale de l'équipement sollicita la SEPNB en 1978 pour une relance du projet de réserve, et celui-ci aboutit le 4 mars 1985 par la signature d'une convention de gestion, une fois

le département devenu propriétaire. Les choses ne devaient pas en rester là, car le 1^{er} août 1985, le préfet des Côtes-du-Nord et le préfet maritime prirent un arrêté de protection de biotope qui vint parachever l'édifice en donnant une base réglementaire à la protection des colonies d'oiseaux ; ce texte interdit notamment l'accès à l'île et son approche à moins de 100 m entre le 15 avril et le 31 août. Propriété publique, protection réglementaire, gestion par la SEPNB : voilà qui devait ouvrir aux sternes une nouvelle ère de prospérité.

Soins intensifs

En fait, pendant ces années de démarches et de procédures, la SEPNB avait déjà commencé à prendre des mesures pour favoriser le retour des sternes. Il s'agissait en particulier de contrecarrer la multiplication du goéland argenté, par une éradication menée sous contrôle scientifique. Ces efforts furent récompensés par un retour massif des sternes en 1982 et par le maintien d'une belle colonie plurispécifique depuis cette date, malgré les fluctuations d'effectifs habituelles chez ces oiseaux. En 1988, 350 à 400 couples ont niché sur l'île, dont une centaine de couples de sternes pierregarins, environ 300 de sternes cau-

geks et un seul couple de la très rare sterne de Dougall. L'île était par ailleurs occupée par trois couples d'huîtriers-pies, un de goélands marins et quinze de goélands argentés... avant éradication.

Comme toujours lorsqu'il s'agit de colonies de sternes dans notre région, les bilans positifs sont le résultat d'un travail intense qui doit se répéter tous les ans : gardiennage, signalisation, information du public, dératisation, éradication des goélands, fauche de la végétation... Au cours de l'été 1988, il a fallu refouler 151 personnes

durant les neuf jours où la marée permettait l'accès à pied à la réserve. Cette surveillance, qui a mobilisé deux personnes (Florence Gully et Auguste David, respectivement conservateur et garde), avait aussi un aspect pédagogique puisque tous les contrevenants avaient droit à un papier informatif et que ces séances se sont terminées à l'occasion en sorties ornithologiques. Qui se douterait, en admirant le ballet d'une bande de sternes en pêche, que c'est grâce à l'action opiniâtre de quelques passionnés que ce spectacle d'un littoral vivant nous est encore offert ?

Evolution des effectifs nicheurs (nombre de couples)

année espèce	Sterne Caugek	Sterne Pierregarin	Sterne de Dougall	Goéland argenté avant éradication (ER)	Goéland brun	Tadorne de Belon	Huîtrier pie
1967	E.P.						
1968	env. 50						
1969	153	43					
1970	263	52					
1971	311	55					
1972	387	54					
1973*	42	11					
1974	265	12		1			
1975	230	20		E.P.			
1976	150	30		10			
1977**	1	12	2	24	1		
1978**	0	0	1	E.P.			
1979**	22	15		env. 30			
1980	1	31		30 (ER)			
1981	6	105		21 (ER)		1	1
1982	200/220	80/100	signalée	23 (ER)			1
1983	362	110	signalée	21 (ER)			1
1984	164	75	2	8 (ER)			1
1985	72	90	2	16 (ER)			1
1986***	218	106	1	24 (ER)			2
1987**	47-72	2	1-2	11 (ER)			2

E.P., espèce présente nicheuse.

* Recensement trop tardif (mi-juillet) pour être significatif.

** Ces 4 années, taux de réussite des couvées pratiquement nul chez les sternes.

*** Seulement 20 jeunes à l'envol, suite aux dégâts causés par un orage exceptionnel.
(ER) Eradication complète des goélands argentés.